

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/03/2009  
Réception par le Prefet : 23/03/2009  
Publication : 27/03/2009



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2009-4-2-5

Séance du vendredi 20 mars 2009

### **AVENANT N°1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DU TOURISME CONCERNANT LA MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF INTER-DEPARTEMENTAL EN FAVEUR DES MEUBLES DE TOURISME ET CHAMBRES D'HOTES**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2008-5-2-2 du 12 décembre 2008 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU Vu les délibérations du Conseil Général n°CG-2008-5-2-1 et n°CG-2008-5-2-5 des 11 et 12 décembre 2008,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle de partenariat avec l'Association Départementale du Tourisme concernant la mise en oeuvre du dispositif inter-départemental en faveur des meublés de tourisme et chambres d'hôtes ;
- Autorise le Président à le signer.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions